



**Objet : Représentants de la CCLA au conseil syndical du Syndicat Interdépartemental du Guiers et ses Affluents (SIAGA)**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 30 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. PECH. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MMES MARCHAIS. TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée la délibération n°2018\_22\_11\_2 du 22 novembre 2018 relative à l'adhésion de la CCLA au Syndicat Interdépartemental du Guiers et ses Affluents (SIAGA), et au transfert et à la délégation de la compétence GEMAPI ;

**Explique** que le conseil communautaire doit désigner un représentant un représentant pour siéger au sein du conseil syndical du SIAGA ;

**Invite** les conseillers communautaires à faire valoir leur candidature.

Se porte candidat : Francis MALLEIN.

Le Président :

**Propose** aux conseillers communautaires qui l'acceptent, de procéder au vote à main levée ;

**Invite** le conseil communautaire à voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger au conseil syndical du SIAGA : M. Francis MALLEIN ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toute démarche se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,  
Sandra FRANCONY

